



## CSE extraordinaire du 09/04/2020

Ce 9 avril s'est tenu, à la demande de l'ensemble des élu.es CSE la 1<sup>ère</sup> réunion du CSE depuis le début de la crise sanitaire. Nous vous proposons un retour sur les points de vigilance portés par l'intersyndicale.

**Que penser en cette période de crise sanitaire mondiale de l'obligation de rappeler à la Direction que nos accords existent et perdurent, que nous avons des horaires de travail, que nous n'avons pas d'objectifs individuels, que le code du travail est toujours en vigueur... ???**

**Pour la CGT l'essentiel est ailleurs actuellement mais...enfonçons donc quelques portes ouvertes...**

L'accord OATT s'applique. Pour les collègues en télétravail la journée est systématiquement validée à 7H30, vous n'avez, bien sûr, aucune raison de travailler au-delà. Charge à l'ELD de distribuer l'activité en fonction.

OATT encore : les échanges à la demande de vos ELD doivent se tenir sur les plages fixes.

Aucun.e d'entre nous n'a d'objectif individuel : la Direction ne demande en aucun cas de remontées hebdomadaires et encore moins journalières des activités menées (notamment des prescriptions).

En présentiel, la Direction s'engage à veiller à minimiser le nombre de personnes par site. 2 à 3 personnes semble être la moyenne régionale.

La Direction régionale ne cautionne absolument pas certaines dérives qui consistent à demander aux agent.es de faire remonter leurs horaires de travail.

Nous limiterons là, le florilège de dérives que nous avons dû faire remonter lors de ce CSE.

**Et lorsqu'on croit avoir touché le fond, la Direction se surpasse :**

Au-delà de ces pratiques déviantes, sur lesquelles la Direction s'est engagée à communiquer auprès de ses ELD, la CGT dénonce des prises de position que l'on pourrait, a minima, qualifier d'inadaptées en cette période.

Pour les agent.es de droit privé, pour obtenir vos jours de fractionnement en 2020, il vous faudra accoler 10 CP 2020 sur la période estivale, un cumul de CP 2019 et 2020 ne le permettra pas.

La Direction refuse de s'engager dès maintenant sur les demandes de congés qui seraient encore en attente sur avril/mai. Elle nous renvoie à la déclaration du président qui aura lieu lundi.

« Les indicateurs restent des indicateurs de l'efficacité de nos services sur la période ». A méditer !

La Direction refuse de renouveler l'ensemble des CDD, 12 sur 22 ont pris fin en mars. Pour la CGT, il est inacceptable de se priver d'agent.es formé.es en cette période ! Sans parler des remerciements de Pôle emploi à ces personnes, pourtant à nos côtés au début de la crise sanitaire et qu'on renvoie vers un marché du travail anesthésié.

La Direction refuse de prendre une position claire sur notre demande d'absence de contrôle des dossiers indemnisation sur la période de crise.

**La CGT dénonce une direction mesquine en total décalage avec la gravité de la crise !**

**Mais...ça ne coûte pas cher : votre Direction est fière de vous !**



A Rouen, le 10 avril 2020,